Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070207-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

MAIRIE DE PLOUHINEC

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres :
*En exercice : 27*
*Quorum : 14*
*Présents : 21*
*Votants : 24*

*ETAIENT PRÉSENTS* : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

*ABSENTS* : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

*ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION* : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

## VP/2026/07/02/07 ENFANCE – JEUNESSE – FINANCES – PARTICIPATION FINANCIERE – INITIATION DU BRETON A L'ECOLE – PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE - RENOUVELLEMENT

***RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE***

Vu l'article L121-1 du code de l'éducation, qui dispose que « Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils (…) dispensent une formation adaptée dans ses contenus et ses méthodes aux évolutions économiques, sociales et culturelles du pays et de son environnement européen et international. Cette formation peut comprendre un enseignement, à tous les niveaux, de langues et cultures régionales. »

Vu le courrier du 28 avril 2026 du Conseil Départemental du Finistère.

Madame Sylvie Le Borgne indique que, dans le cadre d'un dispositif entre le Département du Finistère et la Ville de Plouhinec pour la période 2023-2024, les élèves de maternelle du groupe scolaire des Ajoncs bénéficient chaque semaine d'une séance d'initiation à la langue bretonne avec l'association Mervent. Cette action a été renouvelée en 2024-2025, et en 2025-26. Elle est proposée d'être renouvelée une nouvelle fois pour la rentrée scolaire 2026-2027 par le Conseil départemental.

Pour rappel, cette action est co-financée par le Conseil départemental, la commune et la Région Bretagne, en partenariat pédagogique avec l'Inspection académique du Finistère et la Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070207-DE

Ainsi, le Département du Finistère s'engage ainsi à augmenter son enveloppe dédiée à cette action et propose de fixer la participation des communes à 760 euros par classes bénéficiaires.

Sur la base prévisionnelle de 3 classes de maternelle (54 élèves) et en lien avec les demandes d'intervention qui lui ont été transmises par le groupe scolaire des Ajoncs, le service départemental en charge de la coordination de ce dispositif a émis une proposition de participation financière sur la base de 3 heures d'interventions hebdomadaires.

Cela représenterait un coût total de 5 400 euros pour l'ensemble de l'année, avec une demande de prise en charge à hauteur de 2 280 euros pour la Ville de Plouhinec.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition du Président du Conseil Départemental susmentionnée pour la période 2026-2027 ;
- Approuve la prise en charge par la commune de 2 280 euros au titre du co-financement de l'opération d'un montant global de 5 400 euros ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 juillet 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC
29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Armelle STREIFF LE BOZEC